

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme de Pierre Bénite sur la commune principale de l'AIOT Chemin du Rhône 69310 PIERRE BENITE.

La référence de votre dossier est A-3-NSBWZCTKA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/10/2023 à 14h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006101107**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39200858700017**

Raison sociale **PHV CARRIERES ET MATERIAUX**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Les Frémelières

Les Frémelières

Valencin

38540 VALENCIN

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **DIRECTEUR**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme de Pierre Bénite**

Description des activités :

L'installation prévoit de valoriser des terres inertes de chantiers de terrassement locaux à des fins de valorisation agronomique dans le but de créer des terres amendées pour une utilisation en végétalisation de surface. Le caractère inerte des terres est vérifié en amont des apports sur la

plateforme. Ces terres naturelles excavées sont mélangés avec des composts. Ces terres sont stockées ensuite plusieurs mois etensemencées. Cela permettra de créer un cycle de croissance d'un couvert végétal qui va améliorer les propriétés agronomiques de ces terres.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin du Rhône

69310 PIERRE BENITE

X : 841597

Y : 6513006

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Station de transit	Superficie de		

2517	2517-2	de produits minéraux autres	l'aire de transit 9800 m2	D
2171	2171	Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture	Volume du dépôt 800 m3	D
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	200 kW	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Toutes les terres arrivantes sur site étant préalablement identifiées et validées sur les sites émetteurs, il n'est pas prévu d'avoir d'excédents non valorisable sur site. Le procédé ne génèrent pas de déchets. Toutefois, si des terres inertes sont en surplus sur le site, elles seraient redirigées vers des filières ISDI. Si ponctuellement des déchets trouvés dans les terres entrantes, regroupement des déchets dans bennes de tri et évacuation par entreprise spécialisée. Les déchets de bureau seront gérés en ordures ménagères par la collectivité. Les déchets liés au fonctionnement des engins sont gérés par les entreprises spécialisées intervenantes pour leur entretien et contrôle.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Réserve d'eau en citerne d'incendie souple de 120 m3 + Extincteur dans les engins et le bungalow. Trousse de secours dans les bureaux.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)